



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Electronic Information Technology Professional Srv
Div/Div des srv professionnels en technologie de
l'information électronique
10 Wellington St/10 rue Wellington
Terrasses de la Chaudière
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS / SPICT	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-170432/B	Date 2023-07-06
Client Reference No. - N° de référence du client 20170432	Amendment No. - N° modif. 020
File No. - N° de dossier 004ei.EN578-170432	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EI-004-31094	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2017-02-21 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2100-01-29 Heure Normale de l'Est HNE	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: IMOS TEAM	Buyer Id - Id de l'acheteur 004ei
Telephone No. - N° de téléphone (819) 962-1052 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cet amendement, 020, a pour but de supprimer les instructions uniformisées 2008 (2017-04-27) dans leur intégralité et de les remplacer par les instructions uniformisées 2008 (2023-06-08), ainsi que d'ajouter de nouvelles instructions pour la Vérification de l'intégralité de la soumission, comme suit :

Supprimer dans son intégralité

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES para 1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES

Remplacer par - PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES 1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES comme suit :

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES

Conformément à la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (L.C., 1996, ch. 16), les instructions, les clauses et les conditions identifiées dans l'AMA subséquent par un numéro, une date et un titre sont incorporées par renvoi et font partie intégrante de l'AMA subséquent comme si elles y étaient formellement reproduites.

Les soumissionnaires s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions (y compris ses pièces jointes) et acceptent les clauses et les conditions de l'AMA et des contrat(s) subséquent(s).

1.1 Clauses du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)

Les chapitres suivants du Manuel des CCUA (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) s'appliquent et font partie de la présente sollicitation:

- (a) 2008 (2023-06-08) Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services
- (b) S0030T (2014-11-27) Viabilité financière

1.2 Participation aux soumissions

Même si un soumissionnaire peut obtenir, dans le cadre de la présente demande de soumissions, un arrangement en matière d'approvisionnement, sa soumission doit satisfaire à toutes les exigences de la présente demande de soumissions. La soumission peut inclure une offre pour un arrangement en matière d'approvisionnement pour une partie ou la totalité des paliers, des régions, des zones métropolitaines, des volets et des catégories; cependant, un soumissionnaire ne peut présenter une deuxième soumission pour les mêmes paliers, régions, zones métropolitaines, volets et catégories.

Une personne morale peut participer à la présentation de ce qui suit :

- (i) une soumission en son nom;
- (ii) une soumission en son nom et une autre en coentreprise;
- (iii) deux soumissions en coentreprise.

La même personne morale ne peut présenter plus de deux soumissions en réponse à la présente demande de soumissions.

Si une personne morale participe à plus de deux soumissions, le Canada choisira, à sa discrétion, les deux soumissions dont il tiendra compte.

Chaque soumission sera évaluée indépendamment, sans tenir compte des autres soumissions présentées; par conséquent, chaque soumission doit être complète.

1.3 Difficultés techniques de la transmission des soumissions

Malgré toute disposition contraire aux sections (05), (06) ou (08) des Instructions uniformisées, lorsqu'un soumissionnaire a commencé à transmettre sa soumission au moyen d'une méthode de soumission par voie électronique (comme le télécopieur, le service Connexion de la SCP, ou un autre service en ligne) avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas été en mesure de recevoir ou de décoder la totalité de la soumission avant la date limite, le Canada peut néanmoins accepter la totalité de la soumission reçue après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, à condition que le soumissionnaire puisse démontrer ce qui suit :

- i) Le soumissionnaire a communiqué avec le Canada avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner pour tenter de résoudre ses difficultés techniques; OU
- ii) Les propriétés électroniques de la documentation de la soumission indiquent clairement que tous les éléments de la soumission ont été préparés avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner.

1.4 Intégralité de la soumission

Après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle est complète. L'examen de l'intégralité se limitera à déterminer si les renseignements soumis dans le cadre de la soumission peuvent être consultés, ouverts et/ou décodés. Cet examen ne constitue pas une évaluation du contenu, ne permet pas de déterminer si la soumission répond à une norme quelconque ou à toutes les exigences de l'invitation à soumissionner; il se limite uniquement à évaluer l'intégralité de la soumission. Le Canada donnera au soumissionnaire la possibilité de présenter les renseignements jugés manquants ou incomplets dans le cadre de cet examen dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'avis.

Plus précisément, la soumission sera examinée et réputée être complète lorsque :

1. Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
2. Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;
3. Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
4. Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;
5. Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes